

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2018.

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le 05 mars deux mille dix-huit, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bruno GENEST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 27 février 2018.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux :

Présents : M. GENEST, M. FOUSSETTE, Mme INSELIN, M. ABSI, Mme THEILLOUT, M. LAFON, M. REJASSE, Mme MEUNIER, Mme RAMADIER, Mme DEMAISON, M. FAUGERAS, Mme BORDENAVE, M. POUYAU, Mme MARCELAUD, Mme MORIZIO, M. BOUTIN, M. LEVEQUE, M. PHILIP, Mme RABETEAU, Mme AGBOBLI, Mme COSTE.

Absents avec délégation :

- Mme DELAUNAY délégation à M. FOUSSETTE
- M. GIRY délégation à Mme INSELIN
- M. GUERRERO délégation à M. GENEST
- Mme LAMAMY délégation à Mme THEILLOUT
- Mme MASSALOUX délégation à Mme RAMADIER

Absents sans délégation :

- M. RAUX

Madame MORIZIO annonce qu'elle sera contrainte de quitter la réunion à 20h.

Monsieur LAFON annonce qu'il sera contraint de quitter la réunion à 19h45.

Madame DEMAISON a été nommée secrétaire de séance.

En propos liminaire, Monsieur le Maire présente Monsieur Jérôme DEBORD, qui assurera pour la commune les fonctions de Directeur Général des Services par intérim, durant quelques semaines, en attendant l'arrivée du futur titulaire du poste.

Monsieur le Maire tient également à remercier les élus du conseil municipal qui ont apporté une contribution précieuse à la préparation de la présente réunion.

En vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT, Monsieur le Maire fait lecture des décisions prises depuis le précédent Conseil Municipal.

Il s'agit :

- d'une décision portant convention de mise à disposition de locaux pour l'association « La Balise »
- d'une décision portant fixation des tarifs pour les activités organisées par l'Espace Jeunes de Condat pendant les vacances scolaires de février 2018
- d'une décision portant contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle conclu avec l'association GILMIR

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Monsieur le Maire, soumet à approbation le compte rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2017.

Madame MORIZIO regrette que n'apparaisse pas dans ce compte-rendu la trace d'échanges intervenus à propos du travail dans les commissions.

Il est proposé d'ajouter à la fin du compte-rendu la phrase suivante :

« A l'issue de l'ordre du jour ordinaire, un débat nourri s'est tenu à l'initiative des élus de la liste Avec Vous Pour Condat réclamant une participation active des élus aux différentes commissions dont ils sont membres et demandant une fréquence plus élevées des réunions desdites commissions. »

Cette modification étant apportée, Monsieur le Maire met aux voix.

Adopté à l'unanimité

ENFANCE JEUNESSE

1⇒ Modification de l'organisation actuelle des rythmes scolaires

Rapporteur : Madame Inselin

Monsieur le Maire expose le contexte conduisant la collectivité à réinterroger sa position concernant l'organisation des rythmes scolaires.

Monsieur le Ministre de l'Education Nationale a pris plusieurs mesures de rentrée destinées notamment à donner plus de souplesse aux acteurs de terrain. Parmi celles-ci figure la possibilité de modifier, dans chaque département, l'organisation actuelle des rythmes scolaires.

Pour rappel, le décret du 24.01.2013, prévoyait une nouvelle organisation de la journée et de la semaine scolaire en articulant les temps scolaires et les temps périscolaires, dans le but de favoriser la réussite de tous les enfants. La commune de Condat sur Vienne avait donc fait le choix, dès septembre 2013, de mettre en place la réforme des rythmes scolaires, en adoptant le principe des 9 demi-journées de scolarité par semaine.

Après concertation avec la communauté éducative et les représentants de l'association des parents d'élèves, la commune de Condat sur Vienne, après avis favorable des deux conseils d'école du 19 janvier 2018, propose un retour à la semaine de 4 jours, dès la rentrée scolaire de septembre 2018.

Il est demandé :

- d'émettre un avis favorable à un retour à la semaine de 4 jours et ce dès la rentrée scolaire de septembre 2018.

Monsieur le Maire ouvre le débat en soulignant que la proposition qui est formulée s'appuie sur un consensus des 2 principales parties prenantes, la communauté éducative et les parents d'élèves. Dès lors, il paraît difficile d'aller à l'encontre de ces préconisations, même si le débat reste possible.

Madame Inselin ajoute que 86% des communes du département s'orientent vers un choix similaire. Concernant les activités périscolaires, la commission « enfance-jeunesse » formulera prochainement des propositions et des précisions seront apportées à l'occasion du prochain conseil d'école, pour une information aux parents d'élèves fin mars début avril.

Madame Marcellaud propose que la commission puisse travailler sur ces sujets afin de pouvoir émettre ses réflexions en vue d'une prochaine délibération du Conseil Municipal.

Madame Inselin précise que les activités périscolaires ne doivent pas faire l'objet d'une délibération en conseil municipal.

Madame Coste indique avoir eu l'impression que la décision d'un retour à la semaine de 4 jours était déjà actée et que les familles avaient été privées de débat. Elle précise que les parents ont écouté les avis des enseignants et de la commune sans réellement pouvoir débattre et en se sentant dépossédés des éléments sur les bienfaits ou non d'une telle décision.

Madame Morizio affirme que tout le monde sait que la semaine de 4 jours ne constitue pas une bonne solution pour les enfants. Elle dénonce une attitude irresponsable sacrifiant les enfants.

Monsieur le Maire reconnaît qu'il est difficile pour les élus de s'immiscer dans ce débat car ils manquent d'éléments. Il précise qu'il ne s'agit aujourd'hui pour le conseil municipal que d'émettre un avis, indiquant qu'à aucune des réunions auxquelles il a participé traitant du sujet, il n'a entendu d'oppositions fermes à cette option.

Madame Morizio accuse le gouvernement de mettre les élus locaux en difficulté en leur laissant la responsabilité de ce choix, choix qui, de plus, peut avoir des conséquences financières pour la collectivité.

Madame Inselin précise que, dans les gouvernements précédents, 3 ministres successifs avaient émis des avis contradictoires sur le sujet, rendant le choix des élus locaux encore plus difficile.

Monsieur Lafon émet l'hypothèse que les associations de parents d'élèves ne se soient pas toujours fait l'écho des avis de certains parents s'opposant au retour à 4 jours. Il reconnaît que même si c'est un chance d'avoir le choix de s'exprimer, ce dernier demeure difficile concernant ce sujet sensible.

Monsieur Boutin indique que les avis de quelques uns ne peuvent remplacer l'avis de la majorité. Selon lui, il ne peut-être reproché à un ministre de laisser le choix alors que certains de ses prédécesseurs « nous en privaient ».

Monsieur Foussette rappelle que ce débat est très ancien. Selon lui, la semaine de 4 jours et demi présentait l'avantage de découvrir de nouvelles activités. Il indique qu'il s'abstiendra jugeant que c'est une erreur de revenir à 4 jours.

Madame Morizio indique partager cette analyse.

Monsieur le Maire met aux voix.

9 abstentions

Adopté à l'unanimité des votes exprimés.

2⇒ Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention avec la commune d'Isle pour l'organisation du séjour vacances de printemps

Rapporteur : Madame Inselin

Monsieur le Maire expose que depuis le 1^{er} juillet 2011, les communes d'Isle et Condat sur Vienne organisent, conjointement et alternativement, un séjour au printemps, à destination des enfants âgés de 6 à 11 ans.

Les communes d'Isle et de Condat sur Vienne souhaitent de nouveau établir un partenariat pour que les jeunes des deux communes puissent bénéficier, en mutualisant les moyens, d'un même tarif.

Dans ce cadre, il convient de renouveler la convention signée entre les deux communes.

Madame Inselin précise que la présente convention relative à ce séjour est conclue pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} avril 2018.

Il est demandé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer de nouveau une convention avec la ville d'Isle pour le séjour d'avril en faveur des enfants âgés de 6 à 11 ans.

Monsieur le Maire met aux voix.

Adopté à l'unanimité.

FINANCES COMMUNALES

3 ⇒ Débat sur les Orientations Budgétaires 2018 : Budget Principal et Budget Annexe du Cantou (sans vote).

Rapporteur : *Monsieur Foussette*

Monsieur Foussette commente le support PowerPoint projeté sur écran.

Ledit support est joint au présent compte-rendu.

Monsieur Lafon a quitté la réunion à 19h45.

Madame Morizio a quitté la réunion à 19h57.

Monsieur Foussette précise que des ajustements seront à prévoir en fonction des bases d'imposition.

Monsieur le Maire fait remarquer que pour le calcul de la DGF, la population de Condat-sur-Vienne s'élève à 5067 habitants, alors que selon l'INSEE, elle est de 5174 habitants.

Le budget définitif devrait être voté à l'occasion du Conseil Municipal du 12 avril 2018.

Monsieur Foussette indique que les ratios de la commune sont loin d'être mauvais et laissent des marges de manœuvre notamment pour réaliser les projets urgents tels que les agrandissements de la cantine et de l'école.

Monsieur Philip s'interroge sur la faculté de ce budget à répondre aux besoins de la population. Il s'inquiète d'une augmentation sensible de la fiscalité qui pourrait pénaliser certains publics sensibles.

Il demande que plus de données chiffrées soient communiquées à l'occasion de la commission des finances. Il regrette que les projets d'agrandissement de la cantine et de l'école n'aient pas encore été présentés à cette commission.

Monsieur le Maire répond qu'il ne serait pas honnête de présenter un projet dont on ne connaît encore trop peu de chose. Cependant pour les besoins d'une bonne gestion, on doit pouvoir anticiper les besoins en financement.

Monsieur Foussette ajoute que les documents n'étaient pas encore réalisés au moment de la commission.

Monsieur le Maire précise que ces documents étaient précédemment produits par le DGS. Il renouvelle à cette occasion ses remerciements à Monsieur Foussette pour le travail réalisé.

Monsieur Philip s'étonne de la dépense prévue à hauteur de 8000€ pour la chaudière du comité des fêtes.

Madame Rabeteau ajoute qu'il serait opportun d'isoler avant de chauffer.

Monsieur le Maire précise que ce DOB vise à faire un inventaire le plus complet possible des besoins identifiés. Cela ne signifie pas que l'ensemble des dépenses seront engagées en 2018. On est bien dans le cadre d'un DOB et non du vote du budget.

Madame Rabeteau interroge quant à la nature du « reste à réaliser ».

Il lui est précisé qu'il s'agit de subventions attribuées mais non encore perçues.

Monsieur Boutin avertit que des ajustements seront à prévoir sur certaines dépenses, notamment en fonction des décisions prises concernant les activités périscolaires.

Monsieur le Maire ajoute que, compte tenu du contexte différent des années précédentes, il faudra en effet probablement prévoir plus de Décisions Modificatives cette année. Cependant il précise que la capacité d'autofinancement de la collectivité s'améliore.

Madame Coste souhaite avoir des précisions sur les éventuels départs en retraite. Seront-ils remplacés ou non.

Monsieur le Maire répond qu'à ce jour il n'a connaissance que du départ prévu de Monsieur Faubert, départ qui sera remplacé car la commune a besoin d'un conducteur d'engin.

Il ajoute qu'il est difficile d'avoir une vision précise des départs en retraite car cette décision appartient avant tout à chaque fonctionnaire.

Il confirme qu'il est prévu de renforcer l'équipe « ménage » du fait de l'importance croissante des locaux à entretenir.

Madame Coste souhaite savoir ce qu'il est prévu concernant les personnels arrivant en fin de contrat.

Monsieur le Maire confirme sa volonté de pérenniser les contrats en court, ainsi que celle d'avoir recourt à des contrats de droit privé. Cependant cette démarche reste très encadrée.

QUESTIONS DIVERSES

Collège d'Isle :

Madame Inselin souhaite faire part à l'assemblée d'une information provenant de la Conseillère Principale d'Education (CPE) du collège d'Isle.

Cette dernière s'est émue de l'article paru récemment dans la presse locale faisant état d'une situation « délétère » dans ce collège. Beaucoup d'enfants seraient, selon l'article, reçus dans des conditions difficiles (en l'occurrence dans 4 préfabriqués).

Cela pose, selon Madame Inselin, le problème de la carte scolaire, les enfants de Condat-sur-Vienne étant systématiquement « fléchés » vers le collège d'Isle.

La possibilité de changer la carte scolaire pourrait permettre à certains de choisir notamment d'aller au collège Renoir à Limoges. Cependant le Conseil départemental 87 a déjà fait savoir qu'il ne souhaitait pas explorer cette piste.

Madame Inselin précise que la CPE d'Isle prévoyait de revenir prochainement vers les élus de Condat-sur-Vienne pour connaître leur position sur ce sujet.

Madame Coste précise que les travaux prévus au collège d'Isle ne permettront d'ajouter qu'une seule classe, et ne suffiront donc pas à désengorger les sureffectifs. Elle reconnaît cependant que l'article de presse était excessif et que la situation n'est pas délétère. Elle ajoute qu'il n'est pas impossible que les enseignants proposent de scinder la commune de Condat-sur-Vienne en deux pour modifier la carte scolaire.

Monsieur Boutin propose que le libre choix soit laissé aux familles, s'il y a de la place au collège Renoir.

Ceinture maraichère :

Monsieur Philip fait référence au courrier du maire de Limoges concernant l'agriculture bio maraichère. Il souhaite avoir confirmation que la ceinture maraichère prévue par la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole est bien prévue en agriculture bio.

Monsieur le Maire répond que c'est bien sûr du bio qui est prévu.

Contacts avec Palmarin au Sénégal :

Monsieur le Maire évoque un possible projet de coopération avec le village de Palmarin au Sénégal, suite à la venue d'une délégation en 2017.

Il s'agit de prévoir le déplacement d'une petite délégation (3 ou 4 personnes) de Condat-sur-Vienne vers cette localité afin de dessiner ce projet.

La date n'est pas encore fixée, mais la commission « solidarité » sera appelée à travailler sur ce dossier dans les prochains jours.

La collectivité sera sollicitée pour prendre à sa charge une somme d'environ 1000€ par personne de la délégation afin d'accompagner ce déplacement.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit bien là de tisser des liens et non de formaliser un jumelage.

Fin de la séance à 21h05.